

LES CAHIERS DU CROCIS

LES CINEMAS FRANCILIENS DANS L'ATTENTE D'UNE REPRISE INCERTAINE



n°42 - juillet 2020

un observatoire de la

 CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE



Les cinémas franciliens dans l'attente d'une reprise incertaine

Les Cahiers du Crocis

n°42

Cette étude a été réalisée par

Bénédicte GUALBERT

Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services

Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI

Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE

Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI

Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX

juillet 2020

Le secteur francilien de l'exploitation cinématographique, extrêmement hétérogène, où le mono-écran de quartier côtoie le complexe de 16 salles, a vu ces dernières années son parc largement évoluer et les multiplexes redessiner le paysage. Alors que les usages de consommation du cinéma évoluent fortement et à l'heure où les salles de cinéma franciliennes doivent affronter une reprise incertaine après un arrêt historique de l'activité, où en est le secteur de l'exploitation ?

SOMMAIRE

1. L'Ile-de-France, une région qui aime le cinéma	3
1.1 Des Franciliens très cinéphiles	3
1.2 Paris, capitale du cinéma	3
1.3 Un rééquilibrage vers la périphérie grâce aux multiplexes	7
1.4 Une fréquentation en baisse à Paris	10
2. Un secteur très concurrentiel	13
2.1 Une concurrence accrue entre les circuits	13
2.2 La montée en puissance des plateformes numériques.....	14
3. Un équilibre économique délicat.....	16
3.1 La nécessité d'investissements réguliers	16
3.2 La fin des contributions numériques, une inquiétude pour l'avenir.....	16
3.3 Un assèchement du marché des petits et moyens exploitants	17
4. Une crise historique	18
4.1 Des cinémas à l'arrêt	18
4.2 Une reprise à plusieurs inconnues	20

1. L'Ile-de-France, une région qui aime le cinéma

1.1 Des Franciliens très cinéphiles

Bien que dépassée par la région Auvergne-Rhône-Alpes en nombre de cinémas (324 contre 311), l'Ile-de-France est de loin la région la mieux équipée puisqu'elle propose 1147 écrans actifs contre 833 en Auvergne-Rhône-Alpes. La région-capitale concentre 15 % des établissements et 19 % des écrans français ; cette proportion est très stable depuis le début des années 90. 196 communes y sont équipées d'un cinéma, dont l'intégralité des communes de plus de 100 000 habitants.

En effet, les Franciliens aiment aller au cinéma : 24 % du public des cinémas français habite dans la région-capitale. Avec 4,24 entrées par habitant et par an, ils sont les recordmen de la fréquentation (3,13 en moyenne nationale) et les spectateurs les plus assidus : 26 % des spectateurs vont au moins une fois par semaine au cinéma, contre 17 % au plan national. Cette particularité s'explique surtout par la densité de la population et l'importance des CSP+, forts consommateurs de sorties culturelles, dans la population francilienne, mais aussi par l'abondance de l'offre de salles de cinéma dans la région.

Plus d'un cinéma sur deux en Ile-de-France (54 %) appartient à la « petite exploitation » (moins de 80 000 entrées par an), plus d'un sur quatre (26 %) relève de la « moyenne exploitation » (entre 80 000 et 450 000 entrées) et 20 % de la « grande exploitation » (plus de 450 000 entrées par an). 151 établissements sont classés « art et essai » dans la région, dont 23 % à Paris.

En 2018, les 311 cinémas de la région ont généré 355,26 M€ de recettes pour 51,23 M d'entrées soit 25 % des entrées et 27 % des recettes de l'ensemble des cinémas français. Ce sont les établissements de la grande exploitation qui rapportent le plus : 68 % des entrées et 72 % des recettes de la région sont réalisés par eux.

1.2 Paris, capitale du cinéma

Paris présente une offre de cinémas unique au monde : alors que la capitale ne représente que 18 % de la population régionale, elle concentre, avec 85 établissements et 417 écrans actifs, 27 % des établissements de la région, 36 % des écrans et 33 % des fauteuils. Tous les arrondissements parisiens disposent d'un cinéma, sauf le 7^{ème} depuis la fermeture du cinéma d'art et d'essai La Pagode en 2015. Des travaux sont actuellement en cours pour la création d'un nouveau complexe cinématographique sur le même site. C'est à Paris que le nombre de cinémas d'art et d'essai de la région est le plus élevé (34 établissements). La Mairie de Paris soutient financièrement le fonctionnement et l'investissement de nombreuses salles d'art et d'essai indépendantes afin de préserver la diversité de l'offre dans la capitale.

« En Ile-de-France, il y a la spécificité du pôle très fort que constitue Paris, la première ville du cinéma en France, une des premières villes du cinéma au monde en nombre de films projetés, en nombre de séances, en nombre d'écrans par habitant, c'est vraiment une ville hors normes ; de ce fait, la capitale a été un centre d'attraction qui pendant longtemps a provoqué un déséquilibre entre Paris et la banlieue » indique Erwan Escoubet, directeur des affaires réglementaires et institutionnelles de la FNCF (Fédération Nationale des Cinémas Français). En effet Paris, notamment avec ses

13 multiplexes, draine une partie de la population des départements voisins. Les cinémas parisiens ont réalisé à eux seuls en 2018 45 % des recettes de la région. L'indice de fréquentation, (rapport entre le nombre d'entrées et la population) est extrêmement élevé dans la capitale (10,1).

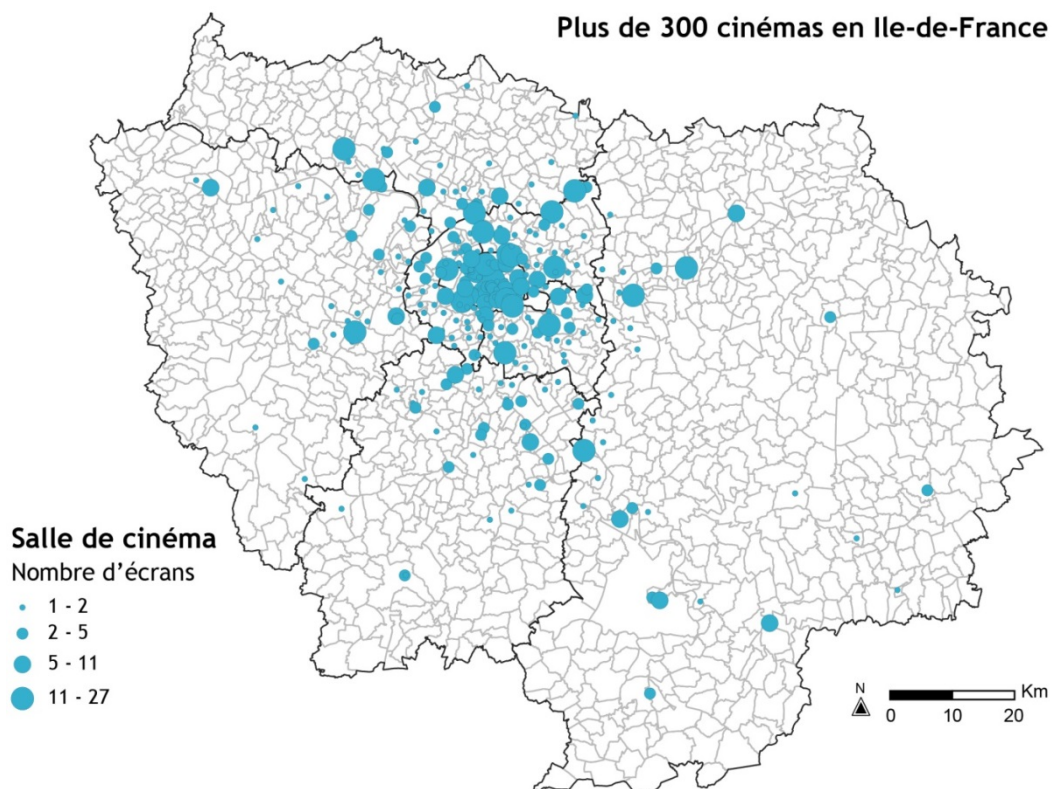
La moitié des entrées réalisées à Paris sont concentrées dans six arrondissements : 1er, 19ème, 12ème, 13ème, 15ème, 6^{ème}. Dans la plupart de ces arrondissements sont en effet concentrés des multiplexes à la forte fréquentation. Dans le 1^{er} arrondissement se trouve le cinéma le plus fréquenté de France, et également du monde selon une étude ComScore de 2018 : l'UGC Ciné-Cité les Halles, qui propose 27 salles et est facilement accessible par les transports en commun. Dans le 19^{ème}, le Pathé La Villette et l'UGC Ciné-Cité Paris 19 avec respectivement 16 et 14 salles, drainent également des spectateurs du département limitrophe de la Seine-Saint-Denis. Dans le 12^{ème}, l'UGC Ciné-Cité de Bercy dispose de 18 écrans, dans le 13^{ème} le MK2 Bibliothèque en propose 16. Le 15^{ème} arrondissement offre quant à lui les 15 salles du Gaumont Parnasse, les 10 écrans du Pathé Beaugrenelle et les 9 salles du Gaumont Convention. Si le 6^{ème} arrondissement ne dispose pas de multiplexe, il est particulièrement bien doté en petites salles « art et essai » qui drainent des spectateurs bien au-delà de ses limites géographiques.

Mais le cinéma est bien présent dans plusieurs autres quartiers : le 5^{ème} arrondissement et ses petites salles qui valorisent le cinéma de patrimoine¹, le 2^{ème} arrondissement et l'institution qu'est le Grand Rex (7 écrans), le 18^{ème} arrondissement et le Pathé Wepler (12 écrans), le 14^{ème} avec le Gaumont Alésia (8 écrans), le 13^{ème} avec l'UGC Gobelins (12 écrans) et le Gaumont Fauvettes (5 écrans). Les Champs-Élysées, autrefois la vitrine du cinéma, ont toutefois perdu au fil des ans plusieurs établissements. Après le Gaumont Champs-Élysées Ambassade, fermé en 2016, l'UGC George V (11 écrans) vient d'annoncer sa fermeture en juin 2020, la société propriétaire des murs souhaitant le transformer en complexe hôtelier, qui devrait toutefois inclure en 2024 un cinéma MK2, (très novateur dans sa forme et dans sa programmation selon le président du groupe). En effet d'une part la clientèle de quartier se raréfie et d'autre part les propriétaires préfèrent louer leurs espaces à des boutiques de grandes marques qui peuvent payer des loyers très élevés. Subsistent encore sur l'avenue l'UGC Normandie (4 écrans), le Gaumont Champs-Élysées Marignan (6 écrans), ainsi que le Publicis (2 écrans), et le quartier offre également de petites salles comme Le Lincoln, le Balzac (3 écrans), le Mac Mahon, le MK2 Grand Palais ou le Club de l'Etoile (1 écran).

Entre 2009 et 2018, la capitale a gagné 55 écrans pour un seul cinéma supplémentaire. *« A Paris, se pose de façon très forte la question de l'urbanisme et des règles d'urbanisme, la création de nouveaux cinémas y est complexe : faute d'espace disponible, c'est exceptionnel qu'un nouveau cinéma y ouvre ; et avec la multiplication du nombre de films ces dernières années, moderniser un cinéma passe souvent par un agrandissement. Mais c'est quasiment impossible dans la ville elle-même, les règles d'urbanisme sont très compliquées à prendre en compte pour les salles de cinéma, même si on a eu grâce à la Ville de Paris quelques dérogations à certaines règles »,* indique Erwan Escoubet (FNCF). *« Il y a aussi un parc de cinémas anciens qui font un travail apprécié par tous dont il faut réussir à assurer la survie, donc c'est un équilibre très compliqué à obtenir ».*

¹ Selon le CNC, le cinéma de patrimoine désigne les films dont la première date de sortie en salles est antérieure à dix ans.

Plus de 300 cinémas en Ile-de-France



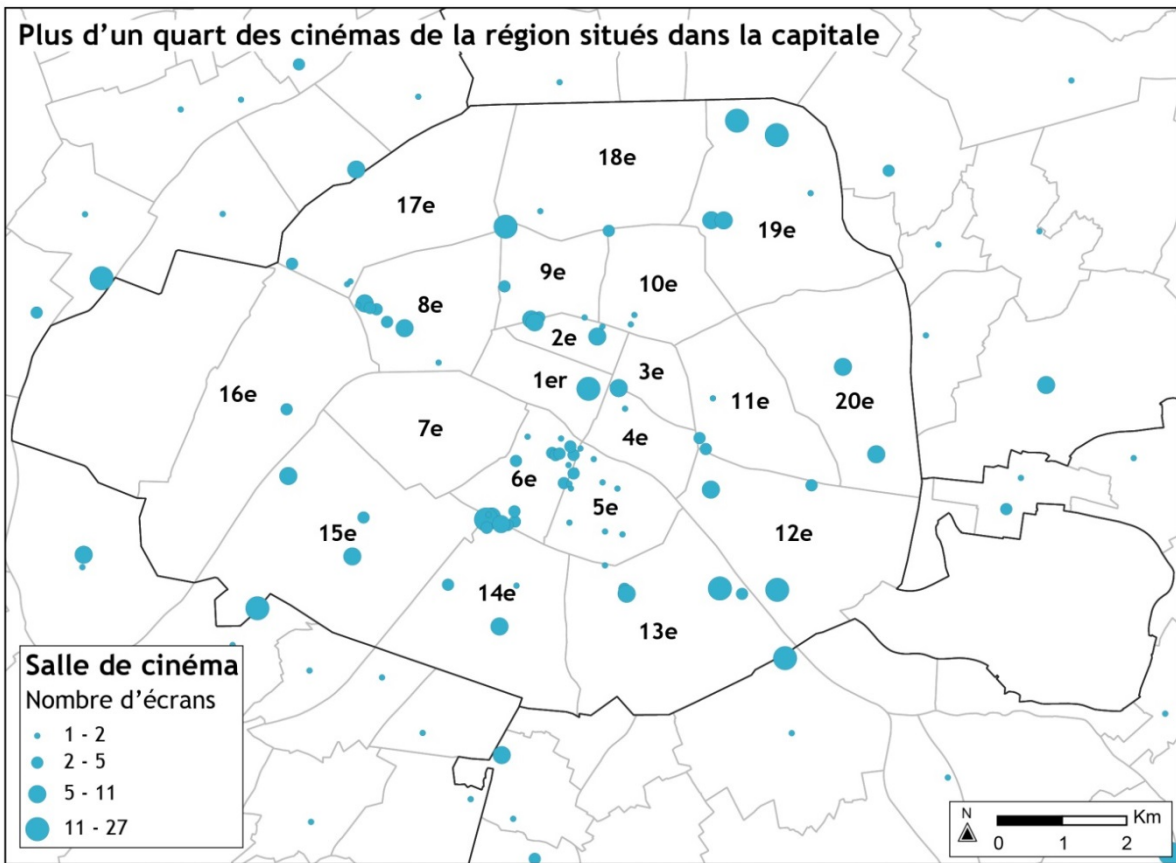
Sources : Centre national du cinéma et de l'image animée (2019) ; Fond : APUR - INSEE (2013) ; Réalisation : CCI IDF - Pôle Observation Economique et Data (2020)

Les chiffres-clés du cinéma dans les départements franciliens

(Source CNC, Géographie du cinéma 2018).

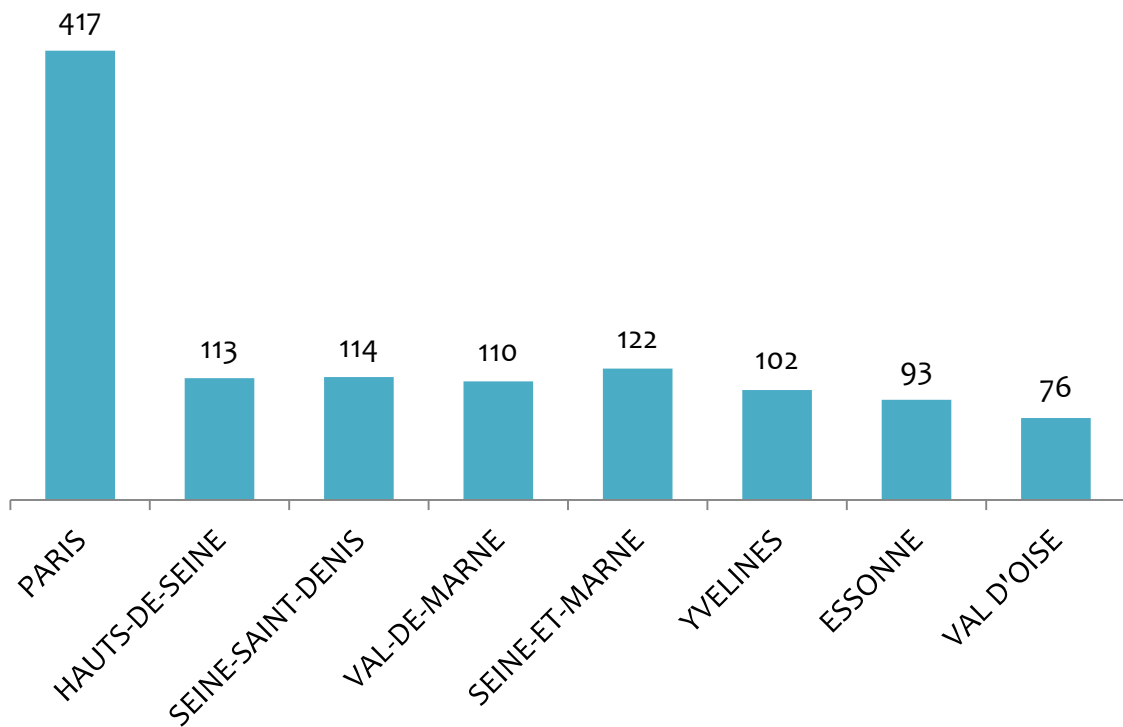
	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Total IDF
Etablissements actifs	85	41	30	36	31	30	31	27	311
Ecrans actifs	417	113	114	110	122	102	93	76	1147
Fauteuils	76 081	24 742	23 854	25 005	24 598	20 363	16 252	16 312	227 207
Etab. Art et Essai	34	22	19	16	17	13	17	13	151
Etab. 8 écrans et +	13	3*	6	4	5	4*	3	3	41*
Mono-écrans	15	22	14	22	15	14	11	15	128

*Chiffres 2018 (CNC). En mars 2019 a ouvert l'UGC Ciné-Cité de Vélizy (78) et en février 2020 a été inauguré le CGR Nanterre Cœur Université (92), portant à 4 le nombre de multiplexes dans les Hauts-de-Seine, à 5 dans les Yvelines et à 43 le total des multiplexes franciliens.



Une forte concentration des écrans dans la capitale

(Source : CNC, Géographie du cinéma 2018)



1.3 Un rééquilibrage vers la périphérie grâce aux multiplexes

Depuis 2008, l'ensemble du parc régional est resté stable en nombre d'établissements (+ 1 %), mais l'offre a fortement progressé en nombre d'écrans (+ 15 %) et de fauteuils (+ 12 %). En effet, de nombreux établissements ont fait des travaux d'agrandissement pour attirer un plus large public grâce à une programmation plus variée, et pour suivre l'évolution du nombre toujours croissant de films distribués. La progression est essentiellement due aux établissements de la « moyenne exploitation », en croissance de 9 %, qui ont vu le nombre de leurs écrans s'accroître de 34 %, mais aussi à la « grande exploitation », (+ 2 % pour les établissements et + 12 % pour les écrans). Les établissements de la « petite exploitation » n'ont pas connu de très forte évolution, mais se sont eux aussi agrandis (- 2 % en établissements et + 2 % en nombre d'écrans). Avec la croissance du nombre de salles, le taux d'occupation des fauteuils (qui rapporte le nombre d'entrées annuelles au nombre de fauteuils) est passé de 17,3 % en 2008 à 13,9 % en 2018, ce qui indique une moindre rentabilité des établissements de la région.

En France, c'est l'agglomération² parisienne qui a connu le plus fort gain d'écrans ces dix dernières années, (+135 écrans), en raison de son évolution démographique et de l'implantation des multiplexes en banlieue, bien que 28 cinémas totalisant 70 écrans aient fermé pendant la même période dans cette agglomération.

Plusieurs communes qui disposaient d'au moins un cinéma en 2009 ne sont plus équipées aujourd'hui : c'est le cas de Sevran (93) et Villeneuve-Saint-Georges (94), mais aussi en grande couronne de Draveil (91), Herblay (95), Le Chesnay et Plaisir (78), Sannois et Taverny (95). La cause principale réside sans doute dans la multiplication récente des multiplexes dans la région : au nombre de 25 en 2008, ces complexes de 8 salles et plus sont aujourd'hui 43 dans la région, soit une augmentation de 72 %, près du double de l'évolution au plan national. L'Ile-de-France est la région la mieux dotée en multiplexes : ceux-ci s'implantent en priorité dans les zones à forte densité de population. La création de ces grands complexes a permis à des villes de banlieue de bénéficier d'une offre cinématographique de proximité dans des équipements modernes et ainsi s'est opéré un rééquilibrage en équipements entre Paris et la périphérie. L'implantation ou l'agrandissement de complexes cinématographiques sont régulés, sur le même modèle que les centres commerciaux, par les commissions départementales d'aménagement cinématographique qui autorisent ou interdisent la construction des complexes de plus de 300 fauteuils. Ce système a permis de garder un certain équilibre dans l'implantation des cinémas, et de veiller, notamment dans la phase d'explosion des multiplexes, au début des années 2000, à ce qu'il n'y ait pas de zone de saturation ou d'hyper-concurrence conduisant à des faillites en chaîne, comme cela a pu être le cas en Espagne par exemple.

A Paris, le nombre de multiplexes a presque doublé depuis 2008 (7 en 2008, 13 aujourd'hui). Hors de Paris, leur nombre est passé de 18 en 2008 à 30 aujourd'hui. Il peut s'agir de créations (Pathé La Villette, inauguré en 2016 dans le 19^{ème} arrondissement) ou d'agrandissements d'établissements existants (Gaumont Convention dans le 15^{ème} arrondissement, passé en 2016 de 6 à 9 salles) ou de transfert d'activité d'anciens établissements de la même commune vers un

² Une agglomération est un ensemble d'une ou de plusieurs communes dont la plus grande partie de la population réside dans une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants (Insee).

complexe plus moderne (ouverture en 2019 des 18 salles de l'UGC Ciné-Cité de Vélizy-Villacoublay en remplacement des 7 écrans de l'UGC Vélizy). Ils s'implantent souvent dans les zones commerciales de périphérie, facilement accessibles, et bénéficient de parking dédiés. Proches ou intégrés au sein de centres commerciaux, ils permettent à leur public de bénéficier d'activités connexes avant ou après la séance (restaurants, bars, boutiques ...). Logiquement, le nombre d'écrans de la région a augmenté de 15 % sur la même période (alors que la progression au plan national n'était que de 11 %), avec 151 écrans supplémentaires par rapport à 2008, et le nombre de fauteuils y a crû de 12 % (9 % en France).

Ces dernières années ont ainsi vu s'implanter le multiplexe Europa Corp. à Tremblay-en-France (93), créé en 2013 (12 écrans) aujourd'hui repris par Pathé et l'UGC Ciné-Cité O'Parinor à Aulnay-sous-Bois (93) (14 écrans), lancé en 2014, qui draine aussi une partie du public valdoisien ; chacun de ces complexes est implanté dans un grand centre commercial (respectivement Aéroville et Parinor).

La Seine-Saint-Denis est, après Paris, le département le plus équipé en multiplexes : il en compte 6, dont 4 de 10 écrans ou plus : outre l'UGC O'Parinor et l'Europa Corp., l'autre grand multiplexe du département est l'UGC Ciné-Cité de Rosny-sous-Bois (15 écrans), implanté dans le centre commercial Westfield Rosny 2. Epinay-sur-Seine, Noisy-le-Grand et Saint-Denis possèdent elles aussi leur multiplexe : respectivement Mega CGR (12 écrans), l'UGC Ciné-Cité (10 écrans) et le Gaumont Saint-Denis Stade de France (9 écrans). Les autres cinémas du département ont au maximum 3 écrans, à part le Méliès de Montreuil (6 écrans).

Dans les Hauts-de-Seine se sont ouverts à Levallois en 2015 le Pathé proche du centre commercial So Ouest (8 écrans) et tout récemment en février 2020 le complexe CGR Nanterre Cœur Université de 10 écrans dans le nouveau quartier Nanterre Cœur Université, dans le secteur Seine – Arche. Ces deux complexes s'ajoutent aux deux grands multiplexes déjà présents dans le département : le Megarama de Villeneuve-la-Garenne avec ses 18 écrans, (qui attire le public des communes du territoire de la Boucle Nord de la Seine qui ne disposent pas de cinéma ou seulement de petits écrans (Gennevilliers)), et l'UGC Ciné-Cité La Défense (Puteaux 92) qui propose 16 écrans dans le centre commercial Westfield Quatre Temps. Particulièrement bien desservi par les transports en commun, il bénéficie de la présence des salariés des nombreuses entreprises du quartier d'affaires. Le Pathé Boulogne propose « seulement » 7 écrans et ne peut donc être qualifié de multiplexe. De nombreuses communes des Hauts-de-Seine disposent d'équipements de petite taille, 4 écrans au plus : c'est le cas de Colombes (L'Helios), Suresnes (Le Capitole), Asnières (L'Alcazar), Antony (UGC Les Ulis), Nanterre (Les Lumières). 22 cinémas du département ne comptent qu'un seul écran.

Le Val-de-Marne a de son côté vu s'implanter en 2018 le Ciné Pince-Vent, au sein du centre commercial du même nom de Chennevières-sur-Marne, qui propose 8 écrans. Il rétablit ainsi un certain équilibre en s'implantant dans l'Est du département, les 3 multiplexes déjà présents occupant des communes de l'Ouest et du centre : l'immense Pathé du centre commercial Belle Epine à Thiais (16 écrans), le Pathé d'Ivry-sur-Seine (14 écrans), l'UGC Ciné-Cité de Créteil (16 écrans depuis fin 2019).

En Essonne, deux multiplexes se sont installés à une année d'intervalle : le Pathé à Massy (9 écrans) en 2017, et le Kinépolis à Brétigny-sur-Orge en 2018 (10 écrans), complétant ainsi l'offre cinématographique du département. Jusque-là le Méga CGR d'Evry (10 écrans) était le seul grand complexe. Hors multiplexes, les plus grands cinémas du département sont Le Buxy à Boussy-Saint-Antoine et le Stars à Arpajon, qui disposent chacun de 5 écrans.

Dans le Val-d'Oise, deux multiplexes se sont implantés en 2017 : le CGR My Place à Sarcelles (10 écrans), le Megarama (8 écrans) à Montigny-lès-Cormeilles. Ils complètent au sud et à l'est du département l'UGC Ciné-Cité de Cergy et ses 14 écrans. De plus petite taille, le Français d'Enghien-Les-Bains, le Conti de l'Isle-Adam et l'Utopia de Saint-Ouen-l'Aumône proposent chacun 5 écrans.

Quatre multiplexes sont accessibles aux spectateurs des Yvelines : ouvert en 2019 dans le centre commercial Westfield Vélizy 2, l'UGC Ciné-Cité de Vélizy avec 18 salles, l'UGC Ciné-Cité Saint-Quentin-en-Yvelines Ouest à Montigny-le-Bretonneux (16 salles) ; le Pathé de Conflans-Sainte-Honorine (14 salles) et l'UGC Cyrano de Versailles. Les cinémas C2L de Poissy, Saint-Germain-en-Laye et Sartrouville en offrent seulement 5. Un multiplexe est actuellement en cours de construction à Maurepas par CGR, qui devrait ouvrir début 2022.

Si la Seine-et-Marne n'a pas connu ces dernières années d'implantation de multiplexes, c'est qu'elle possédait déjà depuis longtemps cinq grands équipements : le Pathé Carré Sénart à Lieusaint (16 écrans au départ) créé en 2002, qui s'est agrandi en 2019 avec une nouvelle salle « Imax », et le Mega CGR de Torcy, créé en 2004 avec 12 écrans et qui en compte 16 aujourd'hui avec l'ouverture d'une salle « ICE » en 2017. Un Gaumont Disney Village est également implanté depuis 1997 sur la commune de Chessy ; il dispose de 15 écrans dont une salle « Imax ». Le Pathé de Dammarie-les-Lys, créé en 2009, dispose de 10 écrans, et le cinéma Confluences de Varennes-sur-Seine, inauguré en 2008, de 9 écrans. Hors multiplexes, les plus grands complexes se trouvent à Meaux, où l'UGC Majestic est actuellement en travaux pour passer de 7 à 9 écrans, et à Fontainebleau où le Cinéparadis en offre 6.

La création de multiplexes est le fait de grands réseaux d'exploitants : UGC, Pathé, CGR, Kinépolis, Megarama, qui ont les moyens de réaliser les lourds investissements nécessaires : depuis la fin des années 90 ils multiplient les projets de grande envergure. La majorité des ouvertures de salles en 2018 a été le fait de ces grands circuits (65 % au plan national).

En Ile-de-France les multiplexes sont concentrés chez trois principaux opérateurs : Pathé, UGC, MK2. Ils jouissent ainsi auprès des distributeurs de films d'un rapport de force extrêmement favorable et grâce à leurs pratiques de fidélisation (carte UGC illimitée, PASS Gaumont Pathé), ils attirent une part substantielle des spectateurs. Les exploitants indépendants, en particulier à Paris, souffrent de cette concurrence frontale. Depuis peu, des cinémas indépendants parisiens réunis dans l'association CIP ont choisi d'unir leurs forces pour proposer une carte de places de cinéma prépayées commune aux 28 salles du réseau, la Ciné Carte CIP. « Nous avons choisi de faire une carte qui regroupe les salles indépendantes de notre association, c'est à dire à peu près toutes les salles indépendantes parisiennes ; cette offre tarifaire s'adresse à qui voudrait consommer du cinéma de manière régulière mais ne serait pas intéressé par l'offre des cartes illimitées des grands circuits et aussi à qui voudrait faire un acte politique de soutien aux cinémas indépendants et à la qualité de leur programmation », explique Fabien Houi, président de l'association CIP Cinémas Indépendants

Parisiens et exploitant du cinéma Le Brady (Paris 10). « Cette carte a été mise en place en 2018, nous avons lancé depuis plusieurs offres diversifiées vers les familles comme la Carte Tribu, nous avons également développé une application afin de proposer une version dématérialisée de la ciné carte CIP ».

2 900 salariés travaillent actuellement dans les cinémas franciliens (données Urssaf), dont plus de la moitié à Paris (51 %), et 13 % dans les Hauts-de-Seine. Comme le nombre d'établissements, le nombre de salariés employés dans les cinémas de la région est resté très stable depuis 2008 (+ 1 %). C'est en Seine-et-Marne, en Seine-Saint-Denis et en Essonne que le nombre d'emplois salariés a le plus progressé en pourcentage, à partir toutefois d'effectifs assez faibles.

1.4 Une fréquentation en baisse à Paris

A la suite de la multiplication du nombre d'écrans ces dix dernières années, le nombre de séances a logiquement augmenté dans la région (+ 20 % depuis 2008). C'est toutefois moins que l'évolution observée au plan national (+ 28 %). Toutefois la fréquentation n'a pas suivi le développement de l'offre dans la région : les entrées ont baissé de 7 % depuis 2008, et même si une augmentation des prix, liée à l'amélioration des conditions de projection, a permis aux recettes de progresser de 3 %, c'est peu par rapport à la croissance de 17 % observée dans le reste de la France, d'autant que les cinémas d'Ile-de-France pratiquent, en moyenne, les prix les plus élevés. Même les recettes des cinémas « art et essai » ont baissé de 7 % depuis 2008 en Ile-de-France, alors qu'elles ont augmenté de 31 % au plan national.

Cette fréquentation en baisse au plan régional cache en fait des disparités locales : Paris enregistre une forte baisse des entrées depuis 2008 : - 17 %, tandis que la petite couronne a enregistré une progression des entrées de 2 % et la grande couronne de 5 % sur la même période. Il semble donc que l'amélioration de l'équipement de la banlieue parisienne ces dernières années a permis aux spectateurs n'habitant pas la capitale de s'orienter vers des cinémas plus proches de leur domicile, et aux tarifs moins élevés : 6,08 € par entrée dans un cinéma du Val-d'Oise, contre 7,20€ à Paris. « La baisse de la fréquentation à Paris vient en partie du rééquilibrage Paris/périphérie, beaucoup de gens venaient à Paris parce que dans leur zone il n'y avait pas ou presque pas d'offre cinématographique, ça a changé ces dernières années avec la création d'un certain nombre de multiplexes et de cinémas en banlieue qui font que de nombreux Franciliens ont moins besoin de se déplacer à Paris pour aller au cinéma », explique Erwan Escoubet (FNCF). « Il y a sans doute aussi des éléments liés à la démographie parisienne qu'il faudrait analyser plus finement », ajoute-t-il.

Les recettes générées dans la capitale ont baissé de 10 % : les petits exploitants parisiens ont enregistré de bons résultats (+ 15 %) malgré une baisse des entrées de 3 %, grâce à une hausse des tarifs liée à la rénovation de nombreuses salles. Le prix du billet (recette moyenne par entrée) a en effet augmenté de près de 20 % depuis 2008 dans les petits établissements de la capitale, alors qu'il n'a crû que de 9 % en moyenne dans l'ensemble des établissements. En revanche les établissements de la moyenne exploitation parisienne ont vu leurs recettes baisser de 33 %, parallèlement à la baisse des entrées de 35 %, tandis que la grande exploitation de la capitale constate une baisse des recettes de 6 %, un peu moins forte que la baisse des entrées de 14 %.

Les cinémas de la petite exploitation, bien qu'ils aient augmenté leur nombre de séances de 31 % depuis 2008, n'ont pas observé une évolution équivalente sur le nombre d'entrées (+ 4 % seulement), mais ont vu leurs recettes progresser plus vite que ces dernières (+ 9 %). La moyenne exploitation, qui a augmenté ses séances de 38 %, a observé une hausse plus conséquente de ses entrées (+ 15 %) et surtout de ses recettes : + 22 % sur la même période. De son côté, la grande exploitation, qui a augmenté ses séances de 11 %, a enregistré une baisse de 13 % des entrées, tout en réussissant à limiter la perte de ses recettes à - 2 %.

Les 20 cinémas franciliens les plus fréquentés (par nombre d'entrées en 2019)

Rang	Cinéma	Ville (dept)	Salles	Places	Entrées 2019	Evolution 2018-2019
1	UGC Ciné Cité Les Halles	Paris (75)	27	3 818	3 012 613	- 2 %
2	UGC Ciné Cité Bercy	Paris (75)	18	4 390	1 758 521	- 5 %
3	Pathé Carré Sénart*	Lieusaint (77)	17	3 680	1 751 634	14 %
4	UGC Ciné Cité La Défense	Puteaux (92)	16	3 550	1 494 797	4 %
5	MK2 Bibliothèque	Paris (75)	20	3 456	1 479 298	- 4 %
6	Pathé Belle Epine	Thiais (94)	16	3 196	1 441 002	2 %
7	UGC Ciné Cité	Rosny (93)	15	3 258	1 170 575	5 %
8	Pathé	Conflans-Ste-Honorine (78)	13	3 035	1 127 413	7 %
9	Gaumont Parnasse	Paris (75)	19	3 211	1 115 297	2 %
10	UGC Ciné Cité SQY Ouest	Montigny-le-Bretonneux (78)	16	3 548	1 066 555	- 1 %
11	UGC Ciné Cité O'Parinor	Aulnay-sous-Bois (93)	14	2 520	989 339	8 %
12	CGR	Torcy (77)	16	2 843	917 756	10 %
13	Gaumont Disney Village	Marne-la-Vallée (77)	15	3 719	913 605	4 %
14	MK2 Quai de Seine/Loire	Paris (75)	12	2 084	883 852	0 %
15	Pathé Beaugrenelle	Paris (75)	10	1 616	807 168	- 2 %
16	UGC CINE CITE **	VELIZY-VILLACOUBLAY (78)	18	3 696	791 005	
17	PATHE OPERA***	PARIS (75)	6	1 123	777 421	- 21 %
18	UGC CINE CITE	CRETEIL (94)	18	3 612	775 391	- 3 %
19	PATHE AEROVILLE	TREMBLAY (93)	12	2 072	770 325	5 %
20	PATHE QUAI D'IVRY	IVRY SUR SEINE (94)	14	3 589	786 666	3 %

Source : Le film français, 31 janvier 2020

*Agrandi en 2019

**Ouvert en 2019

***Les 7 salles du Côté Capucines ont fermé le 14 octobre

10 cinémas franciliens ont dépassé les 1M d'entrées en 2019 : 4 à Paris (UGC Ciné Cité Les Halles, UGC Ciné Cité Bercy, MK2 Bibliothèque, Gaumont Parnasse), 1 dans les Hauts-de-Seine (UGC Ciné Cité La Défense), 1 en Seine-Saint-Denis (UGC Ciné Cité à Rosny), 1 dans le Val-de-Marne (Pathé Belle-Epine à Thiais), 1 en Seine-et-Marne (Pathé Carré Sénart, qui a été agrandi en 2019) et 2 dans les Yvelines (Pathé Conflans Ste Honorine et UGC Ciné Cité Saint-Quentin-en-Yvelines Ouest à Montigny-le-Bretonneux).

2. Un secteur très concurrentiel

2.1 Une concurrence accrue entre les circuits

En raison de la lourdeur des investissements nécessaires à la création de multiplexes, ceux-ci doivent posséder une taille critique, leur modèle économique n'est pas conçu pour des établissements de taille moyenne. Or la France est aujourd'hui largement maillée, et l'Ile-de-France représente une des dernières zones à forte densité de population permettant l'installation de grands complexes. La forte croissance démographique que connaît aujourd'hui l'Ile-de-France ainsi que les opportunités offertes par le Grand Paris conduisent en effet de nombreux projets à cibler la région-capitale, y compris par de grands circuits jusque-là uniquement implantés en régions (CGR à Maurepas (78), Kinopolis à Bretigny-sur-Orge (91), projet de C2L d'un complexe de 10 salles à Coignières (78), finalement abandonné car trop proche du projet de 8 salles à Maurepas).

La concurrence s'intensifie donc entre les circuits dans la région, et plusieurs projets de multiplexes ont fait l'objet de recours devant les CDACi ou CNAC (Commission Départementale ou Nationale d'Aménagement Cinématographique). Ainsi un projet de multiplexe à Claye-Souilly (77) a-t-il été abandonné en 2018 à la suite d'un recours du complexe voisin, l'UGC Majestic de Meaux (77). Afin d'éviter ces recours, les réseaux ont de plus en plus tendance à proposer des établissements de taille plus modeste : ainsi le Pathé Massy (91) ouvert en 2017, refusé en CDAC sous la forme initiale d'un multiplexe de 12 salles, a finalement été accepté par la CNAC avec un projet remanié à 9 écrans. Compte tenu du maillage actuel, les nouveaux projets des grands réseaux qui apparaîtront désormais en Ile-de-France n'auront pas la même dimension que les premiers complexes : la tendance n'est plus aux complexes de 16 salles, ils se situent plutôt entre 6 et 9 salles, mais ne peuvent descendre au-dessous de 6 sans quoi leur rentabilité serait compromise.

Ces grands circuits espèrent ainsi toucher le public familial et les jeunes spectateurs qui apprécient les « blockbusters » (films à grand spectacle ayant bénéficié d'un gros budget et destiné à un large public) ; pour cela ils réalisent des investissements conséquents dans le confort, l'acoustique, la qualité de l'image (projection laser, technologies HDR, HFR, 4K...). Ainsi plusieurs multiplexes de la région proposent-ils des salles « premium » (Ice (Immersive cinema experience), Imax (Image maximum), technologie DX avec fauteuils qui vibrent, ...), qui permettent d'offrir aux spectateurs une expérience en salle plus spectaculaire que le visionnage d'un film à domicile. Ces améliorations permettent également de demander au spectateur un tarif plus élevé pour ces salles. Les habitants de Paris et sa région sont plus nombreux (67 %) que la moyenne nationale (58 %) à fréquenter les salles de cinéma premium. Ainsi, à Maurepas, dans les Yvelines, un multiplexe de 8 écrans est-il en cours de construction dans la zone Pariwest ; lancé par Cinémovida puis repris par CGR, il devrait ouvrir à la fin de l'année 2021 et bénéficier d'une salle Ice haute technologie (écrans latéraux, fauteuils inclinables,...).

Si à la fin des années 1990 l'apparition des multiplexes a, dans un premier temps, fait augmenter la fréquentation en permettant à des zones dépourvues de cinéma de bénéficier d'établissements

à proximité, il semble qu'aujourd'hui, alors que la fréquentation semble plafonner, les nombreuses ouvertures de multiplexes provoquent surtout des transferts d'entrées entre établissements, de cinémas de proximité vers les multiplexes, mais aussi entre multiplexes. Ainsi le Mégarama de Montigny-lès-Cormeilles (95) a-t-il, selon les déclarations dans la presse de son responsable, bénéficié d'un transfert de clientèle d'environ 15 % en provenance du multiplexe de Villeneuve-la-Garenne (92), appartenant au même réseau. Les opérateurs font donc le pari que ces ouvertures permettront au public d'aller plus facilement et donc plus fréquemment au cinéma, et recruteront de nouveaux spectateurs auparavant rebutés par la distance.

Malgré ce poids croissant des multiplexes, il subsiste encore dans la région 128 établissements mono-écrans, en particulier dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. Ce sont en général des cinémas d'art et d'essai.

2.2 La montée en puissance des plateformes numériques

Si les spectateurs ne désertent pas les cinémas, en revanche, ils sont de plus en plus sollicités par d'autres loisirs, au premier rang desquels les plates-formes de visionnage en ligne sur abonnement telles que Netflix, mais aussi Amazon Prime Video, Disney +, et bientôt Youtube Premium, Facebook, Apple TV, Warner Media. Elles diffusent principalement des séries, mais aussi des films, pour un tarif très abordable. Netflix, lancé en France en 2014, compte déjà 6,7 millions d'abonnés dans le pays et vient de cibler une nouvelle fois le public français en signant un accord avec MK2 pour la diffusion sur Netflix de films de patrimoine français (Truffaut, Demy). « *Les plates-formes, au minimum, prennent du « temps de cerveau disponible » du public, et touchent une cible de jeunes spectateurs ; or on sait que les adultes qui vont au cinéma sont ceux qui y sont allés lorsqu'ils étaient très jeunes, nous sommes donc préoccupés par le léger fléchissement observé dans la fréquentation du cinéma par le jeune public* » indique Erwan Escoubet (FNCF).

La plateforme se lance de plus en plus dans la création de contenus originaux qu'elle diffuse en exclusivité. Netflix a ainsi produit des projets avec des réalisateurs de cinéma de grande qualité (Scorsese, Cuarón,...), concurrençant frontalement les salles. Les professionnels du cinéma craignent la captation par Netflix de talents découverts dans les salles -en effet, pour vendre des abonnements, les plates-formes auront besoin d'exclusivités de qualité- et par là même un appauvrissement de l'offre en salles.

Les exploitants de salles se disent prêts à diffuser ces films en salles, à condition d'en avoir la primauté, ce que la plateforme refuse. « *Les plates-formes comme Netflix refusent de s'insérer dans la chronologie des médias, qui donne à la salle la primauté de la diffusion du film. C'est un système qui assure des périodes d'exclusivité aux différents diffuseurs en fonction des investissements qu'ils réalisent dans le cinéma* ». En refusant de s'insérer dans cette chronologie, ces plates-formes ne participent pas au cercle vertueux du financement de la filière cinéma : la taxe spéciale additionnelle (TSA) prélevée sur chaque place de cinéma vendue en France rémunère la filière (production et diffusion à parts égales) et revient donc en partie aux salles via le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée). « *On ne peut pas donner à Netflix la même fenêtre de diffusion que Canal+ qui investit chaque année 100 ou 150 millions dans le cinéma, sinon, pourquoi Canal+ continuerait-elle à investir ?* » interroge Erwan Escoubet (FNCF). « *En revanche, si Netflix ou une autre plateforme investit dans le cinéma, alors il faut leur faire une meilleure place dans la*

chronologie des médias, à la hauteur de l'apport que tout à coup elles auront pour le cinéma en France. Ça se ferait dans le cadre d'une négociation interprofessionnelle, c'est une discussion constante car le paysage évolue assez rapidement ».

Un projet de loi sur l'audiovisuel devait être examiné par le Parlement en mars 2020. La crise du Covid-19 en retardera considérablement l'examen, voire provoquera son abandon ; certaines mesures devraient être prises par ordonnance : ainsi les plates-formes numériques devraient enfin être mises à contribution pour le financement de la création française à partir de 2021. Autre mesure prévue, mais contestée par des exploitants de salles, les jours « interdits » de diffusion des films à la télévision devraient être supprimés. Le projet de loi envisage également de donner des outils nouveaux à l'ARCOM (le futur régulateur à naître de la fusion entre le CSA et l'Hadopi) afin de lutter contre le piratage, qui pénalise directement l'activité des salles. Celui-ci, selon la FNCF, représente 1,3 MD€, soit l'équivalent du marché total du film en salles. Un enjeu majeur pour l'avenir des exploitants.

3. Un équilibre économique délicat

3.1 La nécessité d'investissements réguliers

Les revenus des cinémas sont essentiellement constitués des recettes aux guichets (71 %), des ventes de confiserie et boissons (13 %), de la publicité (4 %) et d'autres ressources (9 %). Les petits exploitants soulignent l'importance de la vente de confiserie pour équilibrer leur compte d'exploitation. Depuis quelques années, des cinémas essaient de diversifier leurs sources de revenus en diffusant également des conférences, des concerts, ou en proposant la privatisation de salles pour des événements, séminaires ou des projections privées. Mais seule une augmentation de la fréquentation pourrait réellement améliorer les finances des exploitants.

Globalement, pendant les dix dernières années, les cinémas ont été nombreux à entreprendre des travaux de rénovation ainsi que d'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées : le parc a été largement modernisé, la projection entièrement numérisée, le confort et la qualité de la projection améliorés. Pour cela, des investissements importants ont été nécessaires et il faut les renouveler régulièrement ; même si les cinémas bénéficient d'un fonds de soutien du CNC, les petits exploitants s'inquiètent de la course à la technologie des multiplexes qui suppose des investissements hors de leur portée.

Dans un cinéma, de nombreux coûts sont fixes : frais de personnel, d'entretien, achats de marchandises et les petits exploitants ne peuvent pas bénéficier des mêmes économies d'échelle qu'un multiplexe. Une étude de l'Insee de 2017 souligne que le taux de marge d'un cinéma est très lié à sa taille et à l'origine de son exploitant : en 2015, le taux de marge des multiplexes (44 %) est supérieur de 7 points à la moyenne (37 %) et celui des filiales de groupe (Pathé, UGC,...) est deux fois plus élevé que celui des salles indépendantes (39 % contre 20 %). En région parisienne, les loyers sont élevés, particulièrement dans les centres-villes où sont installés les cinémas indépendants, or un cinéma demande une surface importante. L'enjeu pour les exploitants est donc d'augmenter le chiffre d'affaires par client, par exemple en élargissant leur offre de services annexes (espace jeux vidéo,...) ou en misant sur les innovations technologiques avec des offres « premium », tout en cherchant par ailleurs à diminuer au maximum les charges fixes.

3.2 La fin des contributions numériques, une inquiétude pour l'avenir

Un des principaux postes de charges réside dans les frais de maintenance et de renouvellement du matériel numérique nécessaire à la projection. Initialement, au début de la transition numérique, le CNC avait fortement soutenu financièrement les exploitants dans cette transition. Considérant que les distributeurs réalisaient grâce au numérique d'importantes économies (le tirage de copies n'étant plus nécessaire), l'Etat les avait mis à contribution : ils devaient verser aux exploitants un coût par copie pour leur permettre de financer l'investissement nécessaire à l'équipement numérique des salles. Ces contributions numériques (VPF pour virtual print fee ou frais de copies virtuelles) étaient instaurées pour une durée limitée et arrivent aujourd'hui à leur terme. Un rapport de l'IGF-IGAC a conclu à l'absence de nécessité de les reconduire.

Or de nombreux exploitants soulignent que le matériel de projection numérique d'une partie importante du parc de cinémas arrive aujourd'hui à obsolescence. Selon eux, les coûts d'entretien et de renouvellement du matériel ont été largement sous-estimés dans le rapport IGF-IGAC et pèsent lourdement sur la trésorerie des exploitants, notamment celle des indépendants. Ils réclament auprès du CNC un système de financement durable à cette problématique de maintenance et de renouvellement total ou partiel du matériel numérique. « *A la différence de l'époque du 35mm où les matériels duraient très longtemps, le matériel numérique a une durée de vie un peu plus courte, et même si les indicateurs vont plutôt dans le sens d'une assez bonne résistance du matériel, il y a une réelle inquiétude, surtout des salles fragiles, quant à la possibilité de supporter malgré tout le surcoût lié au numérique. Il y a des réflexions en cours au niveau national, on espère qu'en septembre prochain, lors du congrès des exploitants, on nous apporte une clarification des dispositifs envisagés pour cette aide qui sera nécessaire surtout pour les petits établissements fragiles* », explique Fabien Houi (CIP).

3.3 Un assèchement du marché des petits et moyens exploitants

Les exploitants de cinémas de taille petite ou moyenne déplorent que certains films qui pourraient améliorer considérablement leurs recettes ne leur soient pas accessibles. « *Un petit cinéma va avoir du mal à obtenir de projeter un blockbuster américain par exemple car le distributeur américain pense que cette salle n'a pas d'intérêt ou de rentabilité pour lui* », explique Erwan Escouet (FNCF). « *Le plus gros problème pour les indépendants ce sont les « majors » et les circuits concurrents, qui sur un marché parisien ultra concurrentiel ont tendance à s'approprier et à monopoliser l'essentiel des films, que ce soient des films populaires ou des films art et essai porteurs* », complète Fabien Houi (CIP).

Il semble toutefois que ce soit sur les films art et essai « porteurs » que les tensions soient les plus vives. La moitié environ des films qui sortent en France chaque année sont recommandés « art et essai » et parmi ceux-ci, chaque année une dizaine environ rencontre un grand succès public ; ces films sont dits « porteurs ». Les cinémas classés « art et essai », qui font toute l'année un travail important de présentation de la diversité du cinéma, ont besoin de ces films porteurs pour leur apporter un revenu que n'apportent pas les autres films d'art et d'essai, qui font très peu d'entrées. Pour avoir un meilleur revenu sur leurs films, bien souvent, les distributeurs ne proposent pas ces films « porteurs » à des salles art et essai mais au contraire les proposent à des salles appartenant à des circuits et à des multiplexes (souvent non classés art et essai). Les salles art et essai ne demandent pas l'exclusivité mais ont besoin de ces films porteurs pour assurer leur équilibre économique. Le rapport de forces fait que les circuits et multiplexes ont plus de poids auprès du distributeur que l'exploitant d'un petit cinéma ; la situation serait particulièrement critique pour les salles d'art et d'essai parisiennes qui auraient de plus en plus de difficultés à obtenir les films les plus porteurs, proposés en priorité aux circuits concurrents : « *Les distributeurs subissent la pression des majors, face à un circuit qui a la capacité d'offrir un maillage complet du marché parisien, l'indépendant qui, lui, n'a généralement à défendre que son périmètre et sa seule et unique salle, a bien du mal à obtenir gain de cause, d'où des problématiques de partage de films et des litiges transmis à la Médiatrice du cinéma* », explique Fabien Houi (CIP).

4. Une crise historique

4.1 Des cinémas à l'arrêt

Pour la première fois dans l'histoire, toutes les salles de cinéma de France sont restées fermées entre 14 mars et le 22 juin 2020. L'impact économique de ces quatorze semaines d'arrêt total sur les exploitations a donc été considérable (environ 60 millions d'entrées non réalisées, soit 400 M€ de manque à gagner au plan national selon la FNCF). Cette année particulière avait déjà mal débuté pour les exploitants : les mois de janvier et février avaient vu une baisse de la fréquentation, probablement due à une offre de films peu satisfaisante selon la FNCF, et les spectateurs avaient commencé à désertier les salles dans les deux premières semaines de mars, en raison du début de la pandémie de Covid-19.

La crise sanitaire a ensuite provoqué l'annulation de plusieurs événements favorables aux salles de cinéma. Fin mars devait avoir lieu le Printemps du cinéma, qui propose des places à tarif réduit et est habituellement un grand succès ; le mois d'avril, avec ses congés scolaires, connaît traditionnellement une fréquentation assez élevée grâce aux films destinés au public familial : la fermeture a donc créé un important manque à gagner pour les exploitants. Enfin, le mois de mai où se tient le Festival de Cannes, formidable caisse de résonance médiatique pour le cinéma, est traditionnellement très favorable à une bonne fréquentation. *« L'annulation du festival cette année est un drame pour le cinéma français, c'est le porte-avions des films art et essai porteurs, qui vont grâce à lui être largement exposés dans les médias, et qui vont permettre aux salles art et essai de fonctionner pendant le reste de l'année »*, indique Erwan Escoubet (FNCF).

Les exploitants ont pu bénéficier des mesures d'aide de l'Etat prévues pour le secteur dit du « tourisme » qui inclut la culture : chômage partiel prolongé jusqu'en septembre, fonds de solidarité pour les TPE, délais de paiement des dettes fiscales et sociales, accès à des prêts garantis par l'Etat, etc. Un ensemble de mesures plus spécifiques a été mis en place par le CNC pour soutenir la trésorerie des exploitants : la subvention « art et essai » a été versée de manière anticipée et la taxe sur les entrées en salle dite TSA (taxe spéciale additionnelle), après avoir été dans un premier temps suspendue, est annulée pour les mois de mars et avril. Elle représente environ 17 M€ pour les exploitants français. Dans le même temps, le CNC a reconstitué artificiellement le compte de soutien financier qui aurait été constitué par la TSA sur cette période si elle avait été normalement perçue par le CNC. *« La Région Ile-de-France et la Ville de Paris nous ont également aidés via des aides de solidarité pour les petites entreprises et des versements anticipés de subventions »*, complète Fabien Houi (CIP).

Pendant cet arrêt forcé, les exploitants ont souvent dû se contenter d'entretenir le matériel de projection afin d'être prêts à reprendre leur activité le moment venu. Certains ont toutefois choisi de faire appel à une plateforme de e-cinéma comme La Toile ou La Vingt-cinquième Heure, via laquelle chaque cinéma partenaire peut proposer une sélection de films, choisie et éditorialisée en fonction de la programmation de sa salle ; sont ainsi proposées des séances à heure fixe, accessibles au public de sa zone de chalandise grâce à la géolocalisation. La plateforme reverse ensuite au cinéma une partie des recettes des transactions effectuées sur le site.

Mais ce choix de faire appel à des séances virtuelles est resté extrêmement limité, les exploitants souhaitant que les spectateurs privilégient l'expérience en salles ; nombre d'entre eux se sont efforcés de maintenir un lien avec leur public, notamment par le biais des réseaux sociaux, même si ces outils marketing ne sont pas utilisés par l'ensemble des cinémas. Mais, selon des opérateurs de télécommunications, la consommation de SVàD (vidéo à la demande, de type Netflix) aurait doublé à la faveur du confinement. Les exploitants craignent que les habitudes prises pendant cette période ne perdurent et que les spectateurs délaissent les salles obscures malgré la reprise de leur activité.

D'autres ont fait appel à la solidarité de leur public : ainsi les exploitants membres des Cinémas Indépendants Parisiens (Le Balzac, le Cinéma du Panthéon, le Majestic Passy,...) ont-ils lancé l'opération « J'aime mon cinéma indépendant parisien » : les spectateurs pouvaient pré-acheter des places de cinéma, valables jusqu'au 31 décembre 2020. Plus de 1000 billets ont ainsi été achetés à l'avance dans les cinémas partenaires, des cinémas d'art et d'essai avec une forte clientèle d'habitues. *« C'est un beau résultat pour une opération lancée avec peu de moyens »,* indique Fabien Houi (CIP). *« Pendant le confinement, les spectateurs eux-mêmes nous appelaient pour demander comment ils pouvaient nous soutenir. C'est une opération de promotion et de soutien des salles bien plus qu'une opération de soutien financier, c'était une manière de maintenir le lien avec nos spectateurs. Nous avons là près de 1000 spectateurs qui ont validé notre travail et ce que représentent les cinémas indépendants ; nous allons pouvoir les conduire vers un engagement à plus long terme avec l'achat de cartes d'abonnement ».*

La principale difficulté pour les exploitants pendant l'arrêt de l'activité a été de continuer à payer les charges fixes, et en particulier les loyers, qui sont souvent calculés à partir d'une moyenne du chiffre d'affaires des précédents exercices ; bien que les sanctions en cas de non-paiement du loyer aient été exceptionnellement supprimées, le répit n'a été que provisoire, l'obligation de payer reprenant après la fin de l'état d'urgence. Or, *« compte tenu de la crise, payer le loyer sera quasiment insurmontable »,* indique Erwan Escoubet (FNCF). *« Pour les PME un peu plus importantes, le gouvernement a incité les grands propriétaires fonciers, mais également certaines fédérations de propriétaires immobiliers à faire soit des annulations de loyers, soit des reports de loyers. Mais ce ne sont jamais que des incitations, et parfois il y a des refus des propriétaires, car il y a aussi une grande variété de propriétaires. En région parisienne, les très grands propriétaires de centres commerciaux ont des politiques nationales et internationales extrêmement dures sur le sujet et n'ont pas voulu suivre ces incitations. Il y a également à Paris de petits cinémas qui appartiennent à de petits propriétaires et la question de l'annulation du loyer est problématique. C'est une charge majeure qui n'a pas pu être facilement contournée, parfois le loyer a été annulé, mais parfois non, c'est la problématique numéro 1. »*

De plus, il a fallu très vite déboursier des fonds pour se conformer aux mesures sanitaires indispensables et procéder au réassort des denrées périssables (confiserie, etc.). *« Les mesures sanitaires engendrent un coût de consommables qui est à peu près le même pour tous les établissements, pour la protection du public et des personnels, gel hydro-alcoolique, masques, et puis ensuite cela concerne des aménagements spécifiques à chaque établissement, des « plexis » pour protéger personnel et spectateurs, pour l'organisation des circulations, des dispositifs de fermeture de porte, etc. Les investissements nécessaires sont très variables en fonction des configurations des*

établissements, des salles et des équipements déjà existants ; des aides pour les frais de réouverture et des dispositifs plus spécifiques selon les besoins des salles devraient bientôt nous arriver en provenance de la Région et de la Ville de Paris », indique Fabien Houi (CIP).

4.2 Une reprise à plusieurs inconnues

La première inconnue concerne l'évolution à venir de la pandémie. Un rebond pourrait dissuader les spectateurs de fréquenter à nouveau les cinémas, voire entraîner une nouvelle fermeture des salles. La réouverture s'est faite le 22 juin dans le cadre d'un protocole sanitaire qui implique de procéder à des nettoyages plus fréquents et de revoir l'organisation des circulations dans le bâtiment. Ainsi, les horaires des séances ont-ils été décalés pour mieux gérer les flux de spectateurs et permettre un nettoyage approfondi : au total, le nombre de séances proposées sera moindre qu'à l'ordinaire, trois ou quatre par jour contre cinq habituellement.

Il est surtout demandé aux exploitants de laisser une place vacante entre chaque spectateur ou groupe de spectateurs venus ensemble ; l'obligation de limiter la fréquentation de la salle à 50 % de sa capacité, un temps envisagée, a finalement été abandonnée, à la satisfaction des exploitants. La FNCF considère que, bien que contraignante, cette mesure devrait toutefois permettre aux exploitants de trouver un équilibre économique pour les premières semaines de réouverture. « Pour le moment, le bas niveau de la fréquentation depuis l'ouverture fait que malheureusement, cette contrainte n'a pas beaucoup de conséquences, on a eu très peu de cas où la jauge dépassait cette contrainte d'occupation des fauteuils », déplore Fabien Houi (CIP) après deux semaines d'ouverture. « Au Brady, depuis le 22 juin, je n'ai eu à gérer cette problématique de capacité qu'une seule fois, et encore c'est parce que j'ai une petite salle de 100 places seulement. On a rarement eu à gérer, hélas, des fréquentations par séance dépassant les 50 spectateurs », ajoute-t-il.

Mais le modèle économique du cinéma repose sur le volume d'entrées enregistrées. Petits ou grands, les cinémas ne pourront pas atteindre leur seuil de rentabilité si ces conditions devaient se prolonger longtemps, alors que les charges fixes devront être honorées. Ces mesures sont toutefois jugées indispensables, de manière transitoire, pour redonner confiance aux spectateurs. « Il faut que le public arrive à dépasser une éventuelle appréhension, on a l'impression qu'il peut tout à fait le faire, mais il faut aussi qu'il trouve une programmation à la hauteur », indique Erwan Escoubet (FNCF).

En effet, le cinéma est un marché d'offre, les salles ont besoin d'une affiche attractive pour redonner aux spectateurs l'envie de revenir ; l'offre de films disponibles sera-t-elle suffisante dans les prochains mois ? C'est la principale préoccupation des exploitants. « C'est important que de nouveaux films commencent à apparaître dans les salles parce que même si c'est sympathique de voir des reprises de films, ce n'est pas ça qui va faire exploser la fréquentation » souligne Erwan Escoubet (FNCF). « Les entrées sont assez sinistres pour le moment, essentiellement du fait qu'on n'a pas assez de films nouveaux qui viennent chaque semaine alimenter les nombreux écrans à programmer » confirme Fabien Houi (CIP). « La règle étant qu'un film perd chaque semaine environ 50 % des spectateurs de la semaine précédente, je vous laisse imaginer ce qu'il en est pour des films qui étaient déjà à l'affiche depuis plusieurs semaines avant le confinement. C'est le renouvellement automatique de l'offre qui alimente de manière constante le chiffre d'affaires des salles, qui permet les niveaux d'entrées nécessaires à l'équilibre des établissements.

Pour le moment, je n'ai pas connaissance d'établissement qui soit rentable ou à l'équilibre, c'est impossible, on est plutôt à 50 % des chiffres de l'année dernière » complète-t-il.

Avec la pandémie mondiale, de nombreux tournages ont été interrompus ; la ministre de la Culture a déclaré dès sa prise de fonction le 6 juillet vouloir hâter la production de films français. Surtout, de nombreux distributeurs ont fait le choix de reporter la sortie des films prévue pour cet été, parfois, à très longue échéance, voire à l'année prochaine. Certains distributeurs ont même préféré sortir leur film directement en VàD (vidéo à la demande), ou sur des plateformes, sans passer par les salles, et ils pourraient être nombreux à faire ce choix dans les mois qui viennent. Ainsi la plupart des films américains ont-ils suspendu leur sortie, or ils représentent à peu près 50 % des entrées et un peu plus de la moitié des recettes en France : *« Ces films sont moteurs, ils attirent les jeunes et aussi un public plus occasionnel qui contribue beaucoup à la fréquentation et sans eux il n'y a plus de rentabilité économique pour les salles de cinéma, c'est très problématique pour toute la filière »*, alerte Erwan Escoubet (FNCF).

De plus, cette période de la crise sanitaire accentue encore les tensions habituelles entre les circuits et les indépendants autour du partage des films, du fait du faible nombre de nouveaux films disponibles : *« Les circuits sont encore plus prédateurs que d'habitude, dans certaines zones comme Beaubourg-Les Halles, on arrive à avoir des difficultés même sur des films pointus qui sortent sur 10-15 écrans parisiens, même là il y a une problématique de partage : un film qui en temps normal serait destiné à une salle indépendante, en ce moment est revendiqué par Pathé, UGC, MK2, et autres, qui préemptent quasiment toutes les sorties. Le marché est fragile et en baisse pour tout le monde et donc les majors préemptent tout par principe pour protéger leur marché et proposer tous les courants de la cinéphilie »*, explique Fabien Houi (CIP).

Autre danger : la surexposition des quelques films disponibles, qui diminue leur rentabilité pour chaque salle : *« En raison de l'absence d'offre, un film qui normalement aurait été projeté à Paris dans une vingtaine de salles, se retrouve à sortir dans 40 salles ; mais le nombre de spectateurs n'augmente pas proportionnellement à ce doublement de l'offre d'écrans. La problématique actuelle c'est que dans 40 salles il n'est pas forcément rentable alors qu'il l'aurait été dans 20. En ce moment, les salles sont ouvertes et proposent une offre de films, ce qui satisfait les spectateurs disponibles et la surexposition génère au mieux 10 % de spectateurs supplémentaires, mais en aucun cas ça n'apporte une rentabilité par écran »*, souligne Fabien Houi (CIP).

Pour répondre aux craintes des distributeurs, peu enclins à sortir leurs films dans le climat anxiogène actuel, le CNC a prévu des mesures pour les inciter financièrement à sortir leurs films dès cet été. Pour stimuler la demande, la Fédération Nationale des Cinémas Français a lancé une grande campagne de promotion à l'occasion de la réouverture des cinémas. De nombreux cinémas ont en outre proposé des tarifs particulièrement attractifs pour attirer les spectateurs lors des premiers jours de la reprise.

A quelle vitesse le public reprendra-il le chemin des salles de cinéma ? Si les spectateurs assidus ont répondu présents dès la réouverture, le grand public n'est pas encore au rendez-vous et les exploitants sont conscients que la fréquentation ne retrouvera pas tout de suite les niveaux d'avant la crise. L'été 2020 sera difficile pour les exploitants, d'autant plus que juillet et août sont traditionnellement peu favorables au cinéma ; ils espèrent un vrai redémarrage à la rentrée de

septembre, ce qui ne sera possible que si les distributeurs jouent le jeu des salles et proposent de nouveaux films. *« L'envie du spectateur est là, on a assez d'éléments qui nous le prouvent, mais, pour que le spectateur occasionnel retourne en salle, il faut qu'il ait une proposition de cinéma diversifiée et tant qu'on n'arrivera pas à couvrir l'intégralité du spectre, le marché ne retrouvera pas son quasi-équilibre. Je pense et j'espère qu'on le retrouvera à la rentrée. S'il n'y a pas d'incident sanitaire qui vienne contrarier cette remise en route de la machine, on devrait retrouver de la stabilité sur le 4^{ème} trimestre 2020 »,* espère Fabien Houi (CIP). Un mois après la réouverture, Gaumont estime qu'au plan national, un tiers seulement des spectateurs seraient revenus dans les salles. Toutefois la légère augmentation de l'offre de films "frais" récemment arrivés semble générer une légère hausse des entrées, comme le pressentaient les exploitants.

Avec la crise sanitaire, c'est tout le système de financement du cinéma qui voit ses moyens baisser considérablement cette année, ce qui fragilise toute la filière. *« Le cinéma repose sur un système de mutualisation des ressources et des soutiens, puisqu'une taxe payée sur chaque billet vendu permet de créer un fonds de soutien au CNC, fonds de soutien qui est partagé entre les salles de cinéma, les producteurs et les distributeurs de films »,* souligne Erwan Escoubet (FNCF). Ce fonds est également abondé par les taxes sur les recettes des chaînes de télévision, qui se sont, elles aussi, effondrées pendant la crise sanitaire. L'exploitation perçoit environ la moitié de ce fonds de soutien, notamment pour financer des travaux. *« En 2019 nous avons réalisé 213 M d'entrées, une des meilleures années depuis 40 ans, cette année on prévoit de ne même pas atteindre 100 M d'entrées, ça signifie que pas loin de 400 M€ ont disparu en remontées de recettes, en chiffre d'affaires pour le secteur. Entre 50 et 70M€ de Taxe Spéciale Additionnelle en provenance des salles de cinéma manquent donc à l'appel, et aussi environ 40 à 50 M€ en provenance des chaînes de télévision ; ces sommes manquent au CNC, il faut absolument trouver des systèmes de soutien financier pour relancer la machine qui permettra de réalimenter tout le secteur ».*

Sans un grand plan de relance de l'Etat, il sera difficile pour la filière de se remettre de la crise sanitaire de 2020 qui, pour de petites exploitations déjà fragiles, pourrait bien être le coup de grâce.

NDR : sauf mention contraire, les chiffres mentionnés dans cette étude sont fournis par le CNC.

REMERCIEMENTS

Le CROCIS remercie vivement :

- Mme Chiara Dacco, Déléguée générale de l'association CIP (Cinémas Indépendants Parisiens)
- M. Erwan Escoubet, Directeur des Affaires Règlementaires et Institutionnelles de la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF).
- M. Fabien Houi, Président de l'association CIP (Cinémas Indépendants Parisiens), exploitant du cinéma Le Brady

POUR EN SAVOIR PLUS

Revue professionnelle :

- **Le film français**
<http://www.lefilmfrancais.com/>
- **Box-Office Pro**
<https://www.boxofficepro.fr/>

Fédérations professionnelles/organismes spécialisés :

- **Fédération Nationale des Cinémas Français**
<https://www.fnctf.org/online/pid1/accueil.html>
- **CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée)**
<https://www.cnc.fr/>

Etudes et statistiques

- **Géographie du cinéma 2018 (CNC)**
https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/geographie-du-cinema-2018_1049611
- **Les salles de cinéma, Xerfi, octobre 2019**
https://www.xerfi.com/presentationetude/Les-salles-de-cinema_9SME54

Cette étude a été réalisée par
Bénédicte GUALBERT
Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services
Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France
Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI
Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE
Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI
Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr
Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr
Suivez nous sur Twitter @CROCIS_CCI_IDF

- Responsable : Isabelle SAVELLI
- Industrie - Démographie d'entreprises : Yves BURFIN
- Commerce - Enquêtes - Développement durable : Julien TUILLIER
- Conjoncture - Benchmark européen : Mickaël LE PRIOL
- Services : Bénédicte GUALBERT
- Veille économique : Marielle GUERARD, Charlotte BIZIEUX
- PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
- Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT

Copyright : Pixabay, Alipko-AdobeStock, Mihalix A.-AdobeStock, Nyul-AdobeStock.
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Dépot légal : juillet 2020



un observatoire de la

